

Le premier de ces pays, qui fixa leur choix, fut le Canada, que S. François-Régis avait naguère sollicité pour théâtre de ses missions.

Le 29 juin 1903, une première colonie de Frères, agréés par Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Chicoutimi, s'établit à Péribonka.

D'autres immigrants suivirent pour former en juin 1904 une communauté d'une trentaine de membres, résidant tous à Péribonka, puis à Dolbeau, sous le patronage de MM. Broët, Couston et Cie.

La cordiale hospitalité que les Frères reçurent dans le pays, surtout les affectueux encouragements du clergé et en particulier de Mgr Labrecque, engagèrent les nouveaux venus à adopter le Canada pour leur nouvelle patrie. A cette fin ils sollicitèrent un bill d'incorporation, légiféré le 20 mai 1905.

Enfin, ayant résilié amiablement, le 2 mars 1907, leurs engagements avec MM. Broët, Couston et Cie, les Frères entreprirent aussitôt sur le canton Racine, au milieu de la forêt comme à Dolbeau, la fondation de la maison-mère canadienne " S. Joseph-du-Lac " siège de la corporation à dater du 1er juillet 1907.

II.—Nécessité, but et organisation de l'Institut

La famille est sans contredit le fondement de la société et des états. Elle se suffirait généralement à elle-même, si elle était gouvernée selon Dieu. Malheureusement, sans parler des causes dissolvantes, comme l'inconduite et le divorce, la famille est souvent atteinte dans sa constitution par des malheurs inévitables, tels les fléaux publics, les catastrophes qui ruinent parfois des milliers de foyers, les revers de fortune, les accidents, la perte de la santé et la mort prématurée des parents.

D'où, malgré les palliatifs et les progrès modernes, il y aura toujours en ce monde des infortunes à soulager, et, par-